
**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DU 13 AVRIL 2023

NOMBRE

Des conseillers en exercice 25
De présents 21
De votants 23

OBJET
N° 2023-4-9

Convention d'occupation des locaux
avec une association

L'an deux mille vingt trois, le treize avril, le Conseil Municipal de la Commune de LEXY étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Gérard ALLIERI, Maire.

Etaient présents : MM.ALLIERI-BASSO-Mme HENRY-M.LENOBLE-Mme FERNANDEZ-AUBERTOT-M.PESCE-Mme LORIN-CRIDEL-MM.TURCHI-SAUVLET-Mmes RIQUET-LIGI-USELDINGER-M.LAPUH-Mmes PATELLI-THIERRY-BERTRAND-MM.SULLI-PERREY-COMMITO-Mme GRANDMOUGIN-M.ZANCHIN

Excusés :

M.CANON ayant donné pouvoir à M.SAUVLET
M.SIBELLA ayant donné pouvoir à M.SULLI

Absentes : Mmes RUETTE-TYDEK -FONDEUR

Un scrutin a eu lieu, Monsieur Anthony ZANCHIN a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'établir une convention avec une nouvelle association lexéenne, pour définir les conditions d'utilisation des locaux communaux qu'elle occupe. Il s'agit de l'association lexéenne loisirs créatifs.

Le Maire donne lecture du projet de convention à intervenir.

Considérant les explications fournies,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

APPROUVE le projet de convention à intervenir avec ladite association, fixant les conditions d'utilisation des locaux communaux.

AUTORISE le Maire à signer ladite convention.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée à la porte de la Mairie le 17 avril 2023 et que la convocation du Conseil avait été faite le 4 avril 2023.

Le Maire,



Le Maire,

REÇU EN PREFECTURE
Le 14/04/2023
Application agréée E-legalite.com